

collègue de la Marine et des Pêcheries. Le ministère des Travaux publics est responsable de la construction de ses propres dragues, et quand il en fera construire, il se conformera aux règles de la plus stricte économie. Je ne suis pas en mesure de dire ce que fera le ministère de la Marine et des Pêcheries par rapport à ses dragues.

M. SPROULE : Il devrait se trouver ici quelque voix autorisée pour parler au nom du gouvernement et nous faire connaître sa politique.

L'honorable M. HYMAN : Si l'honorable député veut bien répéter sa question lorsque le premier ministre sera ici, il obtiendra tous les renseignements qu'il désire. Je ne puis parler qu'en ma seule qualité de ministre intérimaire des Travaux publics : je n'ai pas mission de parler au nom de mes collègues.

M. EARLE : Sous quelle direction se trouvent placés les ateliers de Sorel ?

L'honorable M. HYMAN : Sous celle du ministère de la Marine et des Pêcheries.

M. EARLE : Quand vous avez quelque travail à faire exécuter à ces ateliers, devez-vous vous adresser à ce ministère-là ?

L'honorable M. HYMAN : Oui. Le ministère des Travaux publics demande à celui de la Marine et des Pêcheries de lui faire une estimation du coût des travaux, et c'est ce dernier qui les exécute.

M. EARLE : Je ne conçois pas que ces ateliers ne soient pas restés sous la direction du ministère des Travaux publics. Rien n'eût empêché le ministère de la Marine et des Pêcheries d'y faire construire ses dragues.

L'honorable M. HYMAN : Autrefois, le ministère de la Marine et des Pêcheries s'adressait à celui des Travaux publics, tandis qu'à présent c'est l'inverse qui se produit. Voilà toute la différence. Les travaux seront exécutés par les soins du ministère sous la direction duquel les ateliers se trouvent placés.

M. WILSON : Dans ce cas, je demanderai que l'on envoie chercher le ministre de la Marine et des Pêcheries afin qu'il nous fournisse les explications que le ministre intérimaire est incapable de nous donner.

L'honorable M. HYMAN : Je suis en mesure de fournir les renseignements les plus complets au sujet du présent crédit, mais c'est tout ce que je puis faire ; je n'ai pas mission d'apprendre à la Chambre ce que fera le ministère de la Marine et des Pêcheries en ce qui concerne ses propres dragues. Il ne m'est pas possible, non plus, de faire l'exposé général de la politique du gouvernement par rapport à la construction des dragues, parce que ces travaux sont du domaine du ministère de la Marine et des Pêcheries, et non du mien.

M. WILSON : Voilà l'embarras qui résulte de la présence d'un seul ministre au moment où l'on discute ces articles du budget. Tous les ministres capables de nous renseigner devraient se trouver ici.

M. SPROULE : Lorsque le représentant de la division Sainte-Marie (l'honorable M. Tarte) dirigeait le ministère des Travaux publics, il nous fournissait tous les renseignements dont nous avions besoin au sujet de l'outillage de dragage, et cela parce que cet outillage était sous ses soins. Il nous faisait connaître le nombre d'employés attachés à ce service, le nombre et le type des dragues en voie de construction, et le reste. On nous demande aujourd'hui de voter des deniers destinés à pourvoir à la construction d'un certain nombre de dragues ; et comme nous manifestons le désir de savoir d'après quel type ces dragues seront construites, et de connaître tous les détails qui s'y rattachent, le ministre déclare qu'il n'en sait absolument rien.

L'honorable M. HYMAN : Je n'ai pas dit à l'honorable député que je n'en savais absolument rien.

M. SPROULE : Lorsque j'ai demandé ce qui se passait aux ateliers de Sorel, l'honorable ministre a dit qu'il l'ignorait.

L'honorable M. HYMAN : Et je l'ignore, pour l'excellente raison que ces ateliers ne sont pas sous la direction de mon ministère. Mais je suis tout disposé à fournir les renseignements les plus complets au sujet du crédit dont il s'agit ici. Toutefois, il ne m'est pas possible de donner des renseignements généraux au sujet de la construction des dragues, parce que ce service n'est plus sous ma direction, mais sous celle de mon honorable collègue de la Marine et des Pêcheries.

M. SPROULE : Je demande des renseignements au sujet de la politique générale du gouvernement en matière de travaux publics. J'ai commencé par demander si le gouvernement avait décidé de faire construire les dragues dans les provinces auxquelles elles sont destinées ; c'est la politique qu'il a adoptée il y a deux ans, lorsqu'il s'est agi de savoir s'il convenait de faire construire dans la Colombie Anglaise les dragues destinées aux travaux de cette province. Nous avons alors émis l'opinion qu'il valait mieux les faire construire là-bas, et le gouvernement promit de suivre cette politique dans toute la mesure du possible. A cette époque-là, les chantiers de Sorel étaient sous la direction du ministère des Travaux publics, et l'on nous donna l'assurance de n'y faire construire que les dragues qui ne pourraient être construites dans les autres provinces. Nous voulons maintenant savoir de quelle façon l'on s'est conformé à cette politique.

M. HENDERSON : Les changements survenus dans les différents ministères n'ont